

## Fiche de données de sécurité

### Poudre Orange G

#### SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

##### 1.1 Identificateur de produit

Appellation commerciale	<b>Poudre Orange G</b>
Réf. Produit	3803810
N° de la FDS	149-fr
Date de création de la FDS	22 août 2013

##### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage prévu du produit :	Colorant biologique
Usage contre-indiqué :	Tout autre usage.

##### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la substance ou du mélange

Fabricant/préparateur :	Leica Biosystems Richmond, Inc.	Leica Biosystems Canada, Inc.
	5205 Route 12 Richmond, IL 60071, États-Unis 800-225-8867	83 Terracon Place Winnipeg, Manitoba R2J 4B3, Canada 800-665-7425

##### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Informations d'urgence en cas de déversement accidentel :	1-800-424-9300 (CHEMTREC) +1-703-527-3887 Appels internationaux (appels en PCV)
Autres informations sur le produit :	1-800-225-8867

#### SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

##### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification CLP/GHS (1272/2008) :** non classé comme substance dangereuse

**Classification UE (67/548/CEE) :** Non classé comme substance dangereuse

##### 2.2 Éléments d'étiquetage : aucun élément exigé

**2.3 Autres dangers :** les propriétés toxicologiques de ce produit n'ont pas fait l'objet de recherches approfondies. Éviter toute exposition.

#### SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

##### 3.1 Substances

Nom chimique	N° CAS / N° EINECS / N° REACH	% m	Classification UE (67/548/CEE)	Classification CLP/GHS (1272/2008)
C.I. Orange G	1936-15-8 217-705-6	90	Non classé comme substance dangereuse	Non classé comme substance dangereuse

Voir la Section 16 pour accéder au texte intégral des classifications GHS et CE.

## SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

#### Premiers secours

**En cas de contact avec les yeux :** Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

**En cas de contact avec la peau :** Laver la peau exposée au savon et à l'eau après manipulation. Consulter un médecin si l'irritation se développe.

**En cas d'inhalation :** Consulter un médecin si les symptômes persistent.

**En cas d'ingestion :** En cas d'ingestion d'une petite quantité de produit, rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'ingestion d'une grande quantité de produit, ou si la gêne persiste, consulter un médecin.

Voir la Section 11 pour plus d'informations sur les effets sur la santé.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :** Le contact prolongé avec la peau peut entraîner des irritations bénignes.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :** aucun traitement immédiat n'est normalement nécessaire.

## SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

Utiliser tout agent extincteur adapté au feu environnant.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers particuliers d'incendie et d'explosion :** des concentrations élevées de poussières organiques dans l'air peuvent entraîner une explosion.

**Produits de combustion dangereux :** oxydes de carbone, de soufre et d'azote, et ammoniacque.

**5.3 Conseils aux pompiers :** les pompiers doivent utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection dans le cadre d'incendies de grande ampleur où des substances chimiques sont exposées. La nécessité d'évacuer ou d'isoler la zone doit être évaluée en fonction du plan local de gestion des situations d'urgence. Utiliser des jets d'eau pour refroidir les récipients exposés au feu.

## SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Porter des équipements de protection adéquats.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher la pénétration dans les réseaux d'évacuation des eaux pluviales et les cours d'eau. Signaler tout déversement accidentel conformément aux réglementations locales en vigueur.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Arrêter le déversement accidentel à sa source, si cela ne présente pas de contre-indications au niveau de la sécurité. Recueillir le produit de manière à limiter la formation de poussières dans l'air et le placer dans un conteneur approprié pour l'élimination des déchets.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir la Section 8 pour les équipements de protection individuelle et la Section 13 pour les informations sur l'élimination des déchets.

## SECTION 7 : MANIPULATION et STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les poussières. Se laver soigneusement après manipulation. Conserver les récipients fermés lorsque le produit n'est pas utilisé.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Protéger les récipients de toute dégradation physique. Stocker dans un endroit frais. Conserver les récipients fermés lorsque le produit n'est pas utilisé.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Usages industriels :** aucun usage identifié

**Usages professionnels :** colorant biologique

## SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle :

Nom chimique	VLEP (USA)	VLEP indicative (UE)	VLEP (Royaume-Uni)	VLEP (Allemagne)
C.I. Orange G	Aucune valeur limite définie	Aucune valeur limite définie	Aucune valeur limite définie	Aucune valeur limite définie

Consulter les autorités locales pour connaître les limites d'exposition non répertoriées ci-dessus.

Nom chimique	Valeur biologique limite
C.I. Orange G	Aucune valeur limite définie

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Procédures de surveillance recommandées :** aucune procédure exigée.

**Mesures de précaution appropriées :** utiliser dans un local suffisamment ventilé afin de minimiser les niveaux d'exposition.

#### Mesures de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage :** porter des lunettes de sécurité en cas de projections potentielles.

**Protection de la peau :** porter des vêtements de protection, le cas échéant, pour éviter tout contact.

**Protection des mains :** port de gants imperméables recommandé (en latex ou en nitrile).

**Protection des voies respiratoires :** Si les niveaux d'exposition sont excessifs, utiliser un système de protection respiratoire contre les poussières/brouillards homologué. La sélection d'un système de protection respiratoire dépend du type de contaminant, de sa forme et de sa concentration. Choisir un système de protection respiratoire conformément à la norme OSHA 1910.134 ou aux autres réglementations applicables, ainsi qu'aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

**Autres protections :** aucune procédure exigée.

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES et CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect :** jaune-rouge à orange

**Seuil olfactif :** indéterminé

**Point de fusion/de congélation :** 141 °C (285,8 °F)

**Point d'éclair :** ininflammable

**Limite inférieure d'inflammabilité :** non applicable

**Limite supérieure d'inflammabilité :** non applicable

**Densité de vapeur (air = 1) :** indisponible

**Solubilité :** soluble

**Température d'auto-inflammabilité :** indisponible

**Viscosité :** non applicable

**Propriétés d'oxydation :** aucun

**Formule moléculaire :** C<sub>16</sub>H<sub>10</sub>N<sub>2</sub>O<sub>7</sub>S<sub>2</sub>\*2Na

**Odeur :** faible

**pH :** non applicable

**Point d'ébullition :** non applicable

**Taux d'évaporation :** non applicable

**Pression de vapeur :** négligeable

**Densité relative :** 0.45 – 0.47

**Coefficient de partage octanol/eau :** indisponible

**Température de décomposition :** indéterminé

**Propriétés explosives :** non explosif

**Gravité spécifique (H<sub>2</sub>O = 1) :** indéterminé

**Masse moléculaire :** 452.1788

**9.2 Autres informations :** aucune

## SECTION 10 : STABILITÉ et RÉACTIVITÉ

**10.1 Réactivité :** ce produit n'est pas réactif dans des conditions normales.

**10.2 Stabilité chimique :** stable dans les conditions normales.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses :** aucune réaction dangereuse attendue.

**10.4 Conditions à éviter :** agents oxydants.

**10.5 Matières à éviter :**

**10.6 Produits de décomposition dangereux :** la dégradation thermique de ce produit en cas d'incendie ou d'exposition à une source de très forte chaleur peut entraîner la formation des produits de décomposition suivants : oxydes de carbone, de soufre et d'azote, et ammoniacque.

## SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Les propriétés toxicologiques de ce produit n'ont pas fait l'objet de recherches.

**Effets potentiels sur la santé :**

**En cas de contact avec les yeux :** Risque d'irritations entraînant rougeurs et larmoiements.

**En cas de contact avec la peau :** Risque d'irritations.

**En cas d'inhalation :** Les brouillards peuvent entraîner des irritations des voies respiratoires supérieures, du nez et de la gorge. Des concentrations de poussières élevées peuvent entraîner toux et éternuements. Produit potentiellement nocif en cas d'inhalation.

**En cas d'ingestion :** Avaler le produit peut entraîner des effets gastro-intestinaux tels qu'irritations gastro-intestinales, nausées et diarrhées.

**Toxicité aiguë :** aucune donnée de toxicité disponible.

**Brûlures/irritations cutanées :** aucune donnée disponible.

**Lésions/irritations oculaires :** aucune donnée disponible.

**Irritation des voies respiratoires :** aucune donnée disponible.

**Sensibilisation respiratoire :** aucune donnée disponible.

**Sensibilisation cutanée :** aucune donnée disponible.

**Mutagénicité sur les cellules germinales :** aucune donnée disponible.

**Cancérogénicité :** aucune donnée disponible. N'est pas classé comme cancérogène par l'OSHA, l'ACGIH, le CIRC, le NTP ou la directive européenne sur les substances dangereuses.

**Toxicité pour la reproduction :** aucune donnée disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles :**

Exposition unique : aucune donnée disponible.

Exposition répétée : aucune donnée disponible.

## **SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

### **12.1 Toxicité :**

Aucune donnée disponible.

**12.2 Persistance et dégradabilité :** ajouté à de l'eau distillée et soumis à photolyse, l'Orange G a une demi-vie de 340 et 32 heures sous forme protonée et dissociée, respectivement.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation :** un BCF estimé à 0 a été calculé pour l'Orange G, ce qui suggère que la bioconcentration de ce produit dans les organismes aquatiques ne sera pas un facteur de dissémination important.

**12.4 Mobilité dans le sol :** l'Orange G est considéré comme très mobile dans le sol.

**12.5 Résultats des évaluations PVT et vPvB :** aucune procédure exigée.

**12.6 Autres effets néfastes :** aucune donnée disponible.

## **SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Procéder à l'élimination conformément aux réglementations locales applicables.

## SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	14.1 Numéro ONU	14.2 Nom d'expédition des Nations unies	14.3 Classe(s) de danger	14.4 Groupe d'emballage	14.5 Danger pour l'environnement
DOT (USA)		Non soumis à la réglementation sur le			
TDG (Canada)		Non soumis à la réglementation sur le transport			
ADR/RID (UE)		Non soumis à la réglementation sur le transport			
IMDG		Non soumis à la réglementation sur le			
IATA/ICAO		Non soumis à la réglementation sur le			

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : aucun

14.7 Transport en vrac conformément à l'Annexe III de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC : indéterminé

## SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### INVENTAIRES INTERNATIONAUX

**INVENTAIRE TSCA DE L'EPA** : tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire TSCA.

**LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT** : tous les composants sont répertoriés dans la liste canadienne des substances domestiques.

**UNION EUROPÉENNE** : tous les composants du produit sont répertoriés dans l'Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS).

**AUSTRALIE** : tous les composants du produit sont répertoriés dans l'inventaire des substances chimiques de l'Australie (AICS).

**CHINE** : tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire des substances chimiques existantes de la Chine (IECSC).

**CORÉE** : tous les composants du produit sont répertoriés dans la liste des substances chimiques existantes de la Corée (KECL).

**NOUVELLE-ZÉLANDE** : tous les composants du produit sont répertoriés dans l'inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande (NzIoC).

**PHILIPPINES** : tous les composants du produit sont répertoriés dans l'inventaire des produits et substances chimiques des Philippines (PICCS).

### RÉGLEMENTATIONS AMÉRICAINES

**CLASSIFICATION DE DANGER OSHA** : sans danger.

**EPA - SARA 302** : ce produit ne contient pas de substances chimiques soumises à la section 302 de la loi SARA.

**CERCLA - Section 103** : ce produit n'est pas soumis aux exigences de déclaration de la loi CERCLA. De nombreux États appliquent des exigences de déclaration d'émissions plus strictes. Signaler les déversements accidentels conformément aux réglementations fédérales, nationales et locales applicables.

**CLASSIFICATION DE DANGER EPA - SARA 311** : Sans danger

**EPA - SARA 313** : ce produit contient les substances chimiques suivantes, soumises à la section 313 de la loi SARA, titre III : aucune.

**CALIFORNIA PROPOSITION 65** : ce produit contient les substances chimiques suivantes, connues dans l'État de Californie comme substances cancérigènes ou présentant une toxicité pour la reproduction ou pour le développement : aucune substance connue.

### **RÉGLEMENTATIONS INTERNATIONALES**

**CLASSIFICATION SIMDUT** : produit non contrôlé.

## **SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS**

**Historique des révisions** : nouvelle fiche de données de sécurité.

Système européen de signalisation et phrases de risque (cf. Sections 2 et 3)

aucun

Classification CLP/GHS et phrases de danger (phrases H) (cf. Section 3)

aucun

Classification NFPA :	Danger pour la santé 1	Feu : 1	Instabilité : 0
Classification HMIS :	Danger pour la santé 1	Feu : 1	Danger physique : 0

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à la réglementation européenne REACH et au système général harmonisé (SGH). Elle respecte les exigences du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) du Canada et de la norme américaine 29 CFR 1910.1200. Les informations qu'elle contient sont réputées exactes, au meilleur de nos connaissances. Cependant, ni le fournisseur susnommé ni aucune de ses filiales n'apporte aucune garantie de qualité marchande ni toute autre garantie, expresse ou implicite, vis-à-vis de ces informations, et nous déclinons toute responsabilité sur les conséquences de leur usage. Leica Biosystems ne saurait en aucun cas être tenu responsable des réclamations, pertes ou dommages subis par toute tierce partie, ni des manques à gagner ou de tout autre dommage spécial, accidentel, direct ou indirect, résultant de l'usage de ces informations ou de la confiance qui leur est accordée.